BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

NUMÉRO 1. — ANNÉE 1845. NEUCHATEL, 2 JANVIER.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement: L. 4 » 4ˢ par an.

Les personnes disposées à s'abonner ou à renouveler leur abonnement à cette feuille, pour l'année 1845, sont priées de se faire inscrire au bureau d'avis; le prix de l'abonnement est de 42 batz, (lettres et argent franco).

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 26 décembre.

1. M. Charles Lardy, maire des Ponts, agissant d'office et conformément à un arrêt du conseil d'état en date du 4 décembre courant, fait, par le présent avis, signifier aux nommés Frédéric Hertle et Ph. Farr, ouvriers maçons ci-devant domiciliés aux Ponts, mais dont le domicile actuel est inconnu, qu'ils sont assignés à comparaître personnellement par devant l'honorable cour de justice des Ponts-de-Martel, le samedi 18 janvier prochain pour la première, le samedi 1er février suivant pour la seconde, et le samedi 8 du même mois de février pour la tierce instance, les trois jours à dix heures du matin, dans la salle de justice des dits Ponts, pour répondre aux demandes qui leur seront formées aux fins de les faire condamner à subir chacun 3 jours et 3 nuits de prison civile et à l'acquit des frais, pour s'être rendus coupables d'actes de violences graves, ainsi qu'il sera déduit à l'ouverture et pendant la poursuite de l'action. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Aux Ponts, le 14 décembre 1844.

F.-R. Robert, *greffier.*

2. M. Ch. Lardy, maire des Ponts, agissant d'office et en vertu d'un arrêt du conseil d'état en date du 4 décembre courant, fait, par le présent avis, signifier à Sylvain Robert, horloger ci-devant domicilié aux Ponts, mais dont le domicile actuel n'est pas connu, qu'il est cité à comparaître personnellement devant l'honorable cour de justice des Ponts, les samedis 18 janvier, 1er et 8 février prochains, pour les première, seconde et tierce instances, chaque jour à 10 heures du matin, dans la salle de justice des dits Ponts, pour répondre à la demande que mon dit sieur le maire lui formera, aux fins de le faire condamner à subir trois jours et trois nuits de prison civile et à l'acquit des frais, ou ce que justice connaîtra, pour s'être introduit avec effraction dans une chambre aux Combes-derrières, et avoir enlevé divers effets qui étaient sa propriété, ainsi qu'il sera déduit à l'ouverture et pendant la poursuite de l'action. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Au greffe des Ponts, le 14 décembre 1844.

F.-R. Robert, *greffier.*

3. Le conseil d'état ayant, par son mandement en date du 11 décembre courant, accordé le décret des biens du sieur Clément Ducros, marchand-libraire à la Chaux-de-Fonds, M. Louis Challandes, trésorier-général et commissaire du gouvernement en la juridiction de la Chaux-de-Fonds, a fixé la journée pour la tenue de ce décret, au jeudi 23 janvier 1845. En conséquence, tous les créanciers du dit Clément Ducros sont requis de se présenter le dit jour, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre ce discutant, pour les faire valoir selon droit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 1844.

E. Veuve, *greffier.*

4. Pour se payer d'un billet en date du 17 mai 1830, ascendant en capital et intérêts à L. 384„14, souscrit en sa faveur par le sieur Auguste Junèl, M. Lucien Sandoz, domicilié à Fontainemelon, a saisi par voie de reddition de gages, toutes les valeurs que les sieurs Justin Veuve, Justin Matthey et Jonas Debély, membres de l'hoirie de J.-P. Junel, et M. le justicier David Veuve, comme procureur d'Alex. Junel, aussi membre de la dite hoirie, peuvent avoir en mains, provenant de la succession de leur mère et et belle-mère, et appartenant au dit sieur A. Junel, leur frère et beau-frère, absent du pays, qui est rendu sachant de cette saisie par le présent avis, à mesure qu'il est en outre péremptoirement assigné à comparaître par devant la noble cour de justice de Valangin, qui sera assemblée à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le samedi 18 janvier 1845, dès les 10 heures du matin, pour là opposer, s'il le juge convenable, à la demande en investiture que le sieur Sandoz postulera le dit jour, faute de quoi il sera passé outre à cette demande. Valangin, le 23 décembre 1844.

C.-G. Gaberel, *greffier.*

5. Par déclaration du 3 décembre courant, déposée au greffe le dit jour, MM. François Stäffen et Georges-Jaques Herzog, négociants domiciliés à la Chaux-de-Fonds, annoncent que la société formée entre eux le 1er avril 1843, sous la raison de Stäffen et Herzog, est dissoute dès le 30 septembre dernier. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 11 décembre 1844.

Greffe de la Chaux-de-Fonds.

6. Le conseil d'état, par son mandement en date du 4 décembre courant, ayant accordé le décret des biens du sieur Jean-Jaques-Eugène Charton, de Brévilliers département de la Haute-Saône (France), boulanger et cafetier domicilié à la Chaux-de-Fonds, fils de Jaques Charton et de Rose née Verdan, et de ceux de sa femme Rose, fille de Jean Haag et de Marianne née Montandon; M. Louis Challandes, trésorier-général, commissaire du gouvernement pour la juridiction de la Chaux-de-Fonds, a fixé la journée pour la tenue de ce décret au lundi 6 janvier 1845. En conséquence, tous les créanciers des mariés Charton sont requis de se présenter le susdit jour. à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre les discutans prénommés, pour les faire valoir selon droit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 11 décembre 1844.

E. Veuve, *greffier.*

7. Le conseil d'état, par arrêt en date du 4 décembre courant, ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique de la succession de Jean-Baptiste Rossel, communier d'Enges, bourgeois du Landeron, qui a été répudiée par ses héritiers, et déclarée jacente au profit des caisses de l'état. M. de Perrot, conseiller d'état ordinaire et maire de la ville de Neuchâtel, a fixé au mardi 7 janvier prochain la journée des inscriptions de la dite liquidation. En conséquence, tous les créanciers du défunt J.-B. Rossel sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la grande salle de l'hôtel de cette ville, le dit jour 7 janvier 1845, à 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués s'il y a lieu sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, pour être inséré trois fois successives dans la feuille officielle de l'état. Le 16 décembre 1844.

F.-C. Borel, *greffier.*

Fin de la Feuille officielle.

AVIS OFFICIEL ÉTRANGER.

ASSIGNATION JUDICIAIRE.

Le bénéfice d'inventaire de la succession de feue Mme la veuve Barbe Eckart née Steiner, de Neuchâtel, demeurant à la Rue-Neuve, à Berne, y décédée le 17 octobre dernier, a été accordé à ses héritiers présomptifs. En vertu de cette assignation, tous ceux qui, par une raison quelconque, croient avoir quelque prétention à faire envers la défunte, ainsi que ceux envers lesquels elle se serait rendue caution, sont sommés de faire connaître leurs demandes au greffe de préfecture de Berne, jusqu'au 5 février 1845 inclusivement, comme étant le terme de 60 jours prescrit selon la teneur du statut 646, pour dresser l'inventaire, en signifiant que le manque de se conformer à cette sommation sera envisagé comme désistement de leurs droits.—Berne, le 5 décembre 1844.

Par mandement officiel,

Le greffier de préfecture,
Broetié.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. En vente à la huitaine, la propriété que Jean-Pierre L'Epée possède près Villiers, sur la grande route tendant au Paquier, consistant en une maison de paysan très-commode, ayant devant la maison une bonne fontaine qui ne tarit jamais; environ 13 poses de terre qui joûtent la maison, plus environ 4 poses dans l'un des meilleurs quartiers des fins de Villiers, toutes rachetées du cens foncier. S'adr. au propriétaire, qui fera voir les pièces et connaître les conditions. La minute est déposée à l'auberge du Mouton, à Villiers, où l'adjudication aura lieu, le samedi 1er février prochain.

2. A vendre l'établissement que possède l'hoirie de Henri-Frédéric Tissot, aux Scies près de Valangin, sur la grand'route de la Chaux-de-Fonds, consistant en un bâtiment avec le terrain contigu en nature de jardin et verger, de la contenance d'environ une pose. Le bâtiment, qui est en très-bon état, renferme 2 appartemens, 2 granges, 3 écuries, une scie à planches mue par le ruisseau de la Sauge, un atelier de polisseur de verres, un emplacement spacieux qui pourrait être facilement converti en brasserie, destination qu'il a déjà eue précédemment, quatre caves, plusieurs soliveaux et galetas avec leurs dépendances. Cet établissement avantageusement situé, deviendra à peu de frais d'une exploitation facile et très lucrative. La même hoirie vendra également deux pièces de terrain qu'elle possède à Biollet, rière Boudevilliers. Ces ventes auront lieu définitivement le lundi 20 janvier 1845 à dix heures du matin, en l'étude du sieur L. Perrin, notaire à Valangin, où l'on pourra prendre connaissance des conditions et faire des soumissions. S'adresser pour voir l'établissement à la veuve d'Henri-Frédéric Tissot, qui l'occupe.

3. A vendre ou à amodier de suite, la *Comba Crible*, située au Villaret, près de Voëns, rière St.-Blaise. S'adresser à Mlle Clottu dit Chez-le-Père à Cornaux. La même offre à louer une chambre bien éclairée, dans sa maison à St.-Blaise.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

4. Par permission obtenue, David Kramer, maître tonnelier à Auvernier, exposera en mises publiques tout son entrain d'auberge, savoir literie, bois-de-lit, vaisselle, marmites, cloche, poissonnière, saloir, verres, bouteilles, bolers, seilles, chaises, tables et bancs, en général tout ce qui concerne une auberge; les enchères sont fixées au 7 janvier 1845.

A VENDRE.

5. A vendre une barque en bon état, avec tous ses accessoires. S'adr. à François Colomb, à Cottendart près Colombier.

6. Un tas de foin de 20 à 25 toises, de la dernière récolte, pour être consommé sur place. S'ad. chez la veuve Maillardet, à Fontaines.

7. Aimé-L. Quinche, à l'auberge de la Couronne rue Fleury, offre comme les années passées des pois de première qualité à la garantie, et d'un prix raisonnable.

8. Ch. Dagond informe le public, qu'il continue sa fabrication de brosses en tout genre, remonte les décrottoirs et fait toute espèce de brosses d'après modèle; le tout à de justes prix, ouvrage garanti.

En vente chez MM. les libraires de la ville:

ALMANACH OFFICIEL,

DE LA PRINCIPAUTÉ

DE NEUCHATEL ET VALANGIN

pour 1845.

Prix, broché, 10 cr.

20. Au magasin de M. Soultzener, on vient de recevoir des *Jambons de Mayence*, vins de Bordeaux de différents crus en 1re qualité.

21. Mad. la veuve de J.-Rod. Schmidt, à Neuchâtel, offre de remettre de suite l'établissement de son mari, consistant en un commerce d'épicerie très bien achalandé.

PUBLICATION NOUVELLE

de H. NICOLET, lithographe au Sablon,

PORTEFEUILLE DE PORTRAITS NEUCHATELOIS.

10. Cette Galerie contiendra trente portraits des Neuchâtelois morts, qui se sont le plus distingués dans les arts, les sciences, la littérature ou par leurs bienfaits.

Chaque portrait lithographié avec le plus grand soin, d'après des originaux authentiques, sera imprimé sur velin grand in-folio de fabrique Suisse, et accompagné d'une notice biographique imprimée sur deux colonnes.

Le *Portefeuille* paraîtra par livraison de deux portraits, et se composera par conséquent de quinze livraisons. Des *fac-simile* de l'écriture de quelques-uns de ces hommes célèbres, la liste des personnes qui ont bien voulu participer à cet ouvrage en se chargeant des notices biographiques, et une couverture générale, accompagneront la dernière livraison.

Le prix de souscription au *Portefeuille de Portraits neuchâtelois* est de: 2 fr. 50 c. la livraison, soit fr. 37»50 c. l'ouvrage complet sur papier blanc, et 3 fr. la livraison soit ffr. 45 l'ouvrage complet sur papier de Chine.

Quant aux personnes qui désireraient ne pas prendre la collection entière, elles pourront se procurer aux adresses ci-dessous des portraits isolés au prix de 2 fr. 50 c. chaque portrait.

Trois livraisons sont en vente; elles contiennent les portraits de J.-F. de Chaillet, Léopold Robert, J.-F. d'Ostervald, D.-J. Richard, Guinand l'opticien, et Jonas de Gélieu. La quatrième, qui paraîtra dans les premiers jours de janvier, contiendra Fréd. Houriet et Vatel. — Breguet et de Pury vont être mis en œuvre.

On souscrit:

A Neuchâtel chez MM. J.-J. Kissling, Gerster, libraires, Jeanneret frères, et chez l'éditeur au Sablon.

A la Chaux-de-Fonds chez Mme veuve Lesquereux, libraire. Au Locle chez M. Eugène Courvoisier, libraire.

---

11. Chez Loup et Traub, de très-jolies robes de chambre très-chaudes, depuis L. 11 jusqu'à L. 18.

GLACES EN TOUS GENRES,
FRANÇOIS MARTHE,

12. Qui, l'hiver dernier, a confectionné les glaces qui ont été servies dans les soirées de la ville, prévient les personnes qui en ont été satisfaites, qu'en outre des glaces qu'il fabrique, il confectionne aussi des pyramides et des fromages pour les dîners. — Il prie les personnes qui désirent de ses glaces, de bien vouloir lui faire leurs commandes la veille du jour qu'elles les souhaiteront. Son domicile est rue des Moulins, nº 2.

Au magasin du faubourg:

13. Citrons et oranges de Naples.

14. Jacques Prisi, laitier, demeurant dans la maison de M. Eggen, vis-à-vis du Faucon, à Neuchâtel, a l'honneur d'informer le public qu'il y détaillera tous les jours du lait, du beurre et de la crême, que l'on trouvera toujours frais.

15. Chez Louis Jeanrenaud, menuisier ébéniste, un bureau et une commode en beau bois d'acajou, avec dessus de marbre.

On offre à vendre les ouvrages suivants:

16. Tables de Logarithmes, par Callet. — Tenue de livres de Degranges, 20me édition. — Résumé de l'Histoire de la Suisse. — Des fonds publics, par Bresson. — Elémens d'Euclide. — Code de commerce expliqué, par Rogron. — Le voleur grammatical, par Martin. — Préceptes de rhétorique. — Notions de chimie, par Meirras. — Manuel de médecine et de chirurgie. — Manuel d'hygiène, par Morin. — Elémens de grammaire latine, par Lhomond. — *Amusemens arithmétiques et algébriques.* — Magasin pittoresque, 3 volumes. — Mes prisons, par Silvio Pellico, 2 volumes. — Récréations scientifiques et anecdotiques. — Révolution de 1830, par Cabet, 2 volumes. — Conducteur parisien. — Histoire de l'inquisition d'Espagne. — Itinéraire de Paris à Jérusalem, 2 vol. — Physiologie des rues de Paris. — Souvenir d'un prisonnier. — De la gastrite et des maladies nerveuses. — Lettres sur l'Angleterre. — Paroles d'un croyant, par Lamennais. — Le livre du peuple, par le dit. — Observations curieuses sur la physique. — Beautés des études et harmonies de la nature. — Lettres sur la liste civile et l'apanage, par Cormenin. S'adresser maison Théophile Prince, rue des Moulins, au 3me étage.

17. Mad. Bourquin-Descœudres vient de recevoir de Paris un grand choix de fleurs, coiffures de bal et guirlandes de 2 à 10 ffr. couronnes d'épouse de fr. 3»50 c. à 18 fr., chapeaux dernier goût des meilleures maisons, plumes d'autruche de toute nuance, ainsi que des plumes fantaisie à 5 fr.

18. Le public est informé que le dépôt des nattes qui se fabriquent aux prisons, est maintenant chez mad. Julie Vuillème, marchande en boissellerie ruelle Fleury; elle recevra les commandes pour toutes les grandeurs.

19. Un grand potager en fer à 4 marmites, un bouloir, un grand four, un butoir à buter les pommes de terre. S'adr. au sieur J.-P. Ravenel, à Bôle.

22. A vendre, quelques milliers de barbues de Lavaux, premier choix. S'adresser à M. le justicier Henri Preud'homme, à Peseux.

23. F. Fabian, facteur de pianos, au rez-de-chaussée de la maison Erhard Borel, au faubourg, recommande au public son magasin qui est maintenant bien assorti de pianinos, pianos carrés et à queue, de parfaite exécution, dans les goûts les plus modernes, et dont il garantit la durée.

24. Deux tas de foin de 25 à 30 toises chacun; l'un est du vieux foin, l'autre provient de la dernière récolte. S'adr. à Jean Weimann, boucher à Valangin.

25. Un bassin de fontaine de la contenance de 150 pots. S'adresser à M. le pasteur Guillebert.

26. On informe le public que le bûcher du comité de charité est maintenant ouvert, et que l'on peut se procurer des jetons dans la pharmacie DuPasquier, Grand'rue.

HENRIETTE TRAYSER,

maison Tribolet, rue des Épancheurs,

27. A l'honneur d'annoncer qu'elle a reçu un bel assortiment de jaconnat uni et borché, mousseline unie et brodée pour robes de bal, tulle uni et façonné en pièces et en bandes, dentelles anglaises, dites façon Bruxelles et Valencienne, écharpes de gaze, gants et de forts jolis bas à jours et brodés pour messieurs et dames, dits unis pr bal, un beau choix de rubans satins, unis et façonnés, en coupons. Coupons mousseline unie, 5/4 de largeur, à 4 bz l'aune, dite rayée et quadrillée pour rideaux, dite écrue fine, 5/4, sans apprêt; blondes noires indéplissables en pièces et en bandes.

Tricots, manteaux, robes, blouses, fichus, écharpes, *bonnets, gants, mitaines, chaussures de laine* pour enfants; gilets, caleçons et camisoles, jupons, brassières et *maillots*, grands bas de laine depuis 2 ffr, pour enfants depuis 4 1/2 batz à 8.

Gants en tout genre, fourrés, dits pour enfants, dits en peau bonne qualité depuis 1 ff. à 18 bz.

Soiries noires, lévantine, gros d'Orléans, gros de Naples, taffetas, marcelines, dits de couleurs, dits chinés pour chapeaux, velours soie, dit coton, cravates, un beau choix de fichus et pointes soie, foulards Lahors et véritables.

Elle vient de recevoir un bel assortiment de filoches laine fine richement montées, pour étrennes de nouvel-an, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles dont le détail serait trop long. Elle est également assortie de jolies étoffes pour la saison.

A LOUER.

28. A louer dès à-présent, au premier étage de la maison Borel-Boyer, vis-à-vis des Halles, deux chambres, une grande cuisine et dépendances. S'adr. pour les conditions à M. D.-L. Borel-Vuille, propriétaire.

29. Une chambre non-meublée dans la maison de M. Borel, entrepreneur de bâtiments, faubourg du Crêt. S'adr. à Mlle L. Péters, au 1er étage de la dite maison.

30. Chez Mme veuve Depierre, rue du Temple-neuf, deux chambres meublées, l'une à cheminée, l'autre à poêle.

31. Une chambre avec poêle et cheminée. S'adresser à Mme Silliman, rue des Halles.

32. Pour le mois de janvier, une chambre meublée. S'adresser à Mme Marianne Borel, maison Perrin, rue du Coq-d'Inde.

33. Pour St.-Jean prochaine, un appartement au second étage rue de la Place-d'Armes, composé de sept chambres, cuisine et dépendances. S'adresser au bureau d'avis.

34. A louer pour St-George 1845, ou dès-maintenant si cela convenait mieux aux amateurs, un beau logement très commode, à Cormondrèche; il se compose au premier d'une chambre à poêle, un salon avec poêle et cheminée, et deux cabinets indépendants; une cuisine garnie d'armoires, et au 2me étage une grande chambre, une dite à serrer et un grand galetas; au rez-de-chaussée une grande cave, caveau, etc. On aurait aussi un jardin potager, et une plate-bande pour fleurs, la jouissance d'une jolie plate-forme et d'une belle terrasse pour s'y récréer, avec un cabinet dans le jardin, d'où l'on a la vue du lac et des Alpes, le tout pour le prix de sept louis par an. S'adresser à Aug. Morrelet, à Cormondrèche.

35. De suite, une chambre meublée ayant poêle et cheminée, et avec la pension, chez Mme Petitpierre-Dubied, au faubourg.

36. Des saloirs à louer, chez Mathias Lutz, maître tonnelier, rue des Moulins.

37. De suite, pour cause de départ, un logement situé au faubourg, ruelle DuPeyrou, consistant en deux chambres, cabinet, cuisine, etc. S'adresser au sieur Charrière, ou au propriétaire J. Rieser.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

38 On demande pour le 1er février une fille de 20 à 24 ans, qui sache bien filer et faire la cuisine. S'adr. à Mme Froussard, aux Bercles.

39. On demande pour entrer de suite, aux environs de la ville, une jeune et brave fille du pays, pour faire un ménage et soigner des enfans. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

40. Une brave personne, qui parle un peu le français et peut produire de bons certificats, ayant déjà servi quelque temps, désire une place de sommelière dans une auberge ou de femme de chambre. Elle pourrait entrer aussitôt. S'adresser chez Kissling, pintier, rue des Fausses-Braies.

41. Un jeune homme de Coire ayant des connaissances dans les arts mécaniques et sachant l'allemand, l'italien et le français, désire entrer dans une maison de commerce de ce pays ou de l'étranger. S'adresser pour des plus amples renseignements à M. Truoz, chez M. le colonel Jequier, à Fleurier.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

42. Mercredi passé 25 décembre, en suivant le chemin dit *de la Croix* au-dessus d'Auvernier, et en montant le sentier des vignes contre Corcelles, on a perdu une petite montre boîte en argent guillochée; sur la cuvette sont gravés ces mots: *J. Gorgerat à Genève*, et au bas *mouvement à cylindre quatre trous en rubis*. Deux clefs de montre, l'une en or et l'autre en laiton, étaient attachées avec un cordon en soie noire. On promet une bonne récompense à la personne qui la rapportera au bureau de cette feuille.

43. La personne qui, jeudi 19 décembre, a déposé un fromage enveloppé d'un linge sur un char placé rue de la Balance, peut le réclamer contre les frais chez Ab.-D. Evard, au Petit-Chézard.

44. On a oublié dans une maison ou dans un magasin, un parapluie vert avec une bordure verte brochée; ce parapluie n'ayant pas le nom du propriétaire, on prie les personnes chez qui il a été oublié de le rapporter chez Mlles Lyanna et Petitpierre, marchandes de modes.

45. Dans la nuit du 14 au 15 décembre 1844, on a volé derrière la maison de M. le commissaire Péters, à Hauterive, une trappe de fouine en planches, marquée E. PÉTERS, le grillage grossièrement raccommodé. Le dénonciateur avec le secret sera généreusement récompensé.

46. La personne qui a pris, sans doute par mégarde, dans une antichambre de la maison de M. le maître-bourgeois Gallot, un parapluie marquée S D I, est priée de le rapporter à Bellevaux.

AVIS DIVERS.

47. Les créanciers du sieur Pingeon, ci-devant cabaretier à St-Imier, sont invités à se rencontrer au dit lieu, dans l'auberge des XIII Cantons, le samedi 11 janvier 1845, à midi, soit personnellement, soit par fondés de pouvoir, pour aviser au moyen d'arriver à une prompte liquidation.

Courtelary, le 23 décembre 1844.

Par commission. F. GIGON, avocat.

48. On offre quelques mille francs à prêter, mais il est inutile de se présenter sans des sûretés de tout repos. S'adr. au bureau d'avis.

REDOUTES DE NEUCHATEL.

49. Le comité des Redoutes donnera cet hiver 2 bals, les jeudis 9 et 23 janvier; ils dureront jusqu'à 1 heure.

Le prix de l'abonnement pour les 2 bals, pour les danseurs et spectateurs qui veulent circuler dans les salles, est de 5 francs de France.

L'abonnement des galeries étant supprimé, les spectateurs qui voudront y aller devront se procurer, *pour chaque Bal*, un billet d'entrée qui reste fixé à 7 ¼ batz.

Les personnes domiciliées hors de la ville, peuvent obtenir des billets pour l'un ou l'autre bal, au prix de 3 fr. de Fr. pour les danseurs et pour les personnes qui veulent circuler dans les salles.

Les billets se délivreront chaque jour de redoute, à la petite salle des concerts, pour la première de dix heures à midi, et pour la seconde de onze heures à midi.

Le secrétaire caissier.

50. Les personnes qui n'ont pas voulu profiter du précédent avis pour acquitter jusqu'au 22 décembre les cens fonciers et abonnemens de dîme qu'elles doivent à la recette de l'hôpital de la ville, sont prévenues que passé le samedi 4 janvier, la perception s'en fera à leurs frais.

51. On recevrait dans une étude de notaire et avocat de cette ville, un jeune homme comme apprenti. S'adresser au bureau d'avis.

52. Louise Jeanjaquet, modiste, informe ses pratiques et les personnes qui voudraient l'occuper, qu'à dater du 1er janvier, elle ira en journée travailler de son état pour le prix de 7 ¼ bz par jour; elle fait savoir en même temps qu'il y aura toujours chez elle une personne pour travailler et recevoir les ouvrages. Sa demeure est au premier étage de la maison Reymond, au bas des Chavannes.

53. Une maîtresse tailleuse de cette ville recevrait chez elle une bonne assujettie, pour entrer de suite. S'adresser au bureau de cette feuille.

53 . Une famille respectable de Rihren, près de Bâle, désire trouver à échanger, soit dans la ville ou aux environs, leur fille âgée de 15 ans contre un garçon ou une jeune fille du même âge. S'adresser à F. Mann, rue des Moulins.

54. Le soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'il a actuellement son domicile chez M. Lebet, vis-à-vis de la poste.

HENRI SCHULTHESS,
maître de langue et de calligraphie.

55. Jean-Fréd. Masson, scieur de bois, rue des Chavannes, n° 17, se recommande aux personnes bienveillantes de cette ville, pour être employé soit à porter de l'eau, faire des déménagemens, soigner un malade, aider dans un magasin, ou à toute occupation dont peut s'acquitter un homme de peine.

56. La chambre d'éducation à la Chaux-de-Fonds, étant appelée à se repourvoir d'un concierge pour le service de ses établissements d'écoles, les personnes qui seraient disposées à se présenter pour remplir cet office, déclaré vacant pour la Saint-George prochaine 1845, sont invitées à se faire inscrire, d'ici au 15 janvier prochain, chez M. Jean-Laurent Wurflein, président de la dite chambre. Le traitement est porté à L. 436»16 de Neuchâtel par an, outre un logement suffisant et le combustible nécessaire à son chauffage. Cette place ne sera adjugée qu'à des personnes qui réuniront tous les titres de confiance et d'aptitude que demande ce poste, préférablement à un ménage sans jeunes enfants.

57. On demande pour diriger, conjointement avec une secondante, une école enfantine assez nombreuse, une institutrice pieuse et capable, membre de l'église nationale, à laquelle on assure un traitement annuel de quatre cents francs de Suisse. Cette place astreint à 6 ou 7 heures par jour, sauf un mois de vacance. S'adresser à M. le pasteur Krieg, à Neuveville, canton de Berne.

58. On demande à acquérir un établissement d'épicerie et de droguerie convenablement achalandé, ou un associé qui offre des garanties suffisantes. S'adresser franco au bureau de cette feuille.

59 F.-H. Dessoulavy, maréchal à Savagnier, devant établir plusieurs *herses à piocher* qui lui ont été commandées pour le printemps, rappelle aux cultivateurs qui désireraient en faire confectionner, de s'annoncer assez à temps, puisque cet ouvrage ne se fabrique dans son atelier que pendant l'hiver; ces herses se recommandent d'elles-mêmes, par leur grande utilité et la fidélité du travail.

60. On demande comme apprenti dans un bureau d'affaires de cette ville, un jeune homme ayant une bonne écriture, connaissant le calcul et appartenant à d'honnêtes parens, qui puissent répondre de sa moralité et de sa fidélité. S'adresser à M. F. Wavre, au faubourg.

PAR ADDITION.

61. On demande à recevoir après lecture la *Gazette de Lausanne*. Le bureau d'avis, reçoit les offres.

62. M. Ant. Fornachon a reçu une lettre timbrée de *Smyrne* pour être remise à un *M. F. Borel*. La personne de ce nom que cette lettre peut concerner, est invitée à la faire retirer contre le port et frais d'insertion.

63. Une jeune fille d'un bon caractère désirerait trouver une petite place pour garder des enfans. Elle se contenterait du plus modique salaire. S'adresser à Sophie Grimm, rue des Moulins.

64. Ch. Sauvignier, café du Faucon, venant de louer la glacière nouvellement construite par l'administration de cette ville, prévient le public qu'à dater de ce jour il est en mesure de confectionner des glaces de tous parfums et de différens genres, c'est-à-dire imitant fruits, légumes, fromages, etc. Il prie les personnes qui désireraient des glaces, sorbets ou autres rafraîchissemens pour bals ou soirées, de le prévenir un jour d'avance. Le même est pourvu d'huitres et de marée fraîche, et autres commestibles.

65. On demande un vigneron pour cultiver trente-six ouvriers de vigne. S'adr. à Louis Bouvier à Peseux.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du* 25 *Décembre.*

Froment	*l'émine*	bz	21 à 22
Moitié-blé	—	»	18 à 19.
Mècle	—	»	
Orge	—	»	13½ à 14½
Avoine	—	»	9½ à 10.

2. BERNE. *Au marché du* 24 *Décembre.*

Froment	*l'émine*	bz. 20 :		rappes
Epeautre	—	» 22 :	5	»
Seigle	—	» 11 :	7	»
Orge	—	» 12 :	2	»
Avoine	*le muid*	» 90 :	6	»

3. BALE. *Au marché du* 27 *Décembre.*

Epeautre . *le sac* . fr. 17 : 5 bz. à fr. 19 : bz.
Orge . . . — . . » : » :
Seigle . . . — . . » 13 : » à fr. : bz
Prix moyen — . . » 18 : 4 » 3 rappes.
Il s'est vendu 572 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 527 —

NB. Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchâtel

TAXE DES VIANDES

dès le 11 *Novembre* 1844.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 12 cr.	Le veau à 12 cr.
La vache à 11 »	Le mouton à 11 »

TAXE DU PAIN

dès le 13 *Novembre* 1844.

Le pain bis ou mi-blanc. . . . à 4½ cr. la livr.
Le pain blanc . . . . . à 5½ cr.
Le petit pain de demi-batz, doit peser 4¾ once.
Celui d'un batz . . . . . 9⅝ »
Celui de six creutzers . . . . . 17 »

A la librairie de M. J.-J. Kissling.

LE RACAHOUT DES ARABES

DE LANGRENIER,

Dont la réputation est universelle, est un aliment étranger, d'un goût excellent, que les plus célèbres médecins de Paris ont également reconnu, après de nombreuses expériences, avoir la propriété de donner de l'embonpoint et de rétablir promptement les forces épuisées; ses qualités adoucissantes, nutritives et de très-facile digestion le rendent précieux pour les convalescens, les vieillards, les enfans, les dames et toutes les personnes nerveuses, délicates ou faibles de la poitrine ou de l'estomac.

Il remplace pour les déjeûners, le chocolat et le café, sans avoir, comme eux, l'inconvénient d'être indigeste et échauffant et de donner lieu à des irritations d'estomac ou des embarras d'humeurs. Ce sont tous ces avantages réunis qui ont mérité au RACAHOUT une aussi grande vogue.

Prix : 4 francs de France.

L'HUILE D'HERBES SUISSES,

laquelle, dans la plupart des pays de l'Europe, et même au-delà des mers, a prouvé son efficacité, comme le témoignent les nombreuses attestations légalisées par les autorités compétentes, je fais remarquer que cette huile végétale est un moyen de conserver des cheveux sains et vigoureux, aussi bien que d'en faire croître de nouveaux et de les fortifier selon que le besoin l'exige; j'ose avancer, sans craindre d'être démenti par l'expérience, qu'elle ne le cède à aucune pommade ni à aucun spécifique pour l'entretien de la chevelure.

Le secret de la composition de cette huile n'ayant été légué qu'au soussigné, il avertit les consommateurs qu'il en a paru plusieurs contrefaçons, et que la seule véritable se fait reconnaître au cachet portant cette inscription: K. WILLER, BREVETÉ DU ROI, et à la signature avec paraphe du soussigné, laquelle accompagne l'avis imprimé sur l'enveloppe de chaque flacon.

Zurzach, le 31 août 1842.

J. WILLER, fils, sous la raison:
K. WILLER,
inventeur et seul fabricant de la véritable Huile d'Herbes suisses.

EN VENTE AU BUREAU D'AVIS.

LOI
SUR
LES DÉCRETS
OU
DISCUSSIONS DE BIENS.
DU 16 MAI 1842.

LOI
SUR LES POURSUITES POUR DETTES.
Du 2 Mai 1833.

En vente chez MM. les libraires :

SÉANCE D'OUVERTURE
DES COURS
A L'ACADÉMIE DE NEUCHATEL.
Prix 1 fr. de France.

Chez MM. les libraires du pays.

LE TOME DEUXIÈME DU

MUSÉE HISTORIQUE
DE NEUCHATEL ET VALANGIN,
Par G.-A. Matile.

LES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENS, TOUX NERVEUSES
et toutes les IRRITATIONS de POITRINE sont guéris promptement
par l'usage de la PÂTE DE GEORGE d'Epinal (Vosges)
à la Réglisse et Gomme, Dix années de Vogue toujours croissante
et l'approbation d'un grand nombre de Médecins attestent son efficacité
Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par Boites et ½ Boites

A Neuchâtel, chez M. Kissling, libraire; à la Chaux-de Fonds chez M. Vielle; au Locle chez M. Burmann, et aux Brenets chez M. Ali Quartier. — On ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

VARIÉTÉS.

RETOUR A LA POÉSIE.

Du chantre des bois l'harmonie
Se tait quand viennent les autans;
Sa ravissante mélodie
Ne recommence qu'au printemps :
Souvent aussi, comme enchaînée,
La lyre, aux doux chants destinée,
Reste muette sous mes doigts;
Quittant sa retraite profonde,
S'il se mêle au fracas du monde,
Le poête n'a plus de voix.

Insensé l'homme qui délaisse
La source pure où chaque jour,
Il vint puiser dans sa jeunesse
Des flots d'espérance et d'amour.
Pour suivre les pas de la foule,
Il faut qu'en son cœur il refoule
Mille cantiques inspirés,
Mais bientôt, force comprimée,
La sainte flamme rallumée
Lui rend des chants inespérés.

C'est assez végéter dans l'ombre,
Loin de mon luth, présent des cieux!
C'est assez, dans des jours sans nombre,
Brûler de l'encens aux faux dieux!
Trop longtemps, douce poésie,
Je fus privé de l'ambroisie
Que distillent tes verts rameaux;
Pardonne si, chantre infidèle,
Tu m'as vu, repliant mon aile,
Prendre terre sur des tombeaux!

Des tombeaux!... et comment voudrait-on que je nomme
Ce vaste champ de mort, cette fange que l'homme
D'un soc souvent rompu s'obstine à labourer?
Sur cette terre ingrate, ardents à l'entourer,
Des fantômes lui font de brillantes promesses :
C'est Mammon qui lui crie : Amasse des richesses!
La Gloire : Fonde ici ton futur monument!
Les Honneurs : Réduis tout sous ton commandement!
Et l'homme, saisissant l'attrayante parole,
Croit arracher au sol un bonheur qui s'envole,
Le sillonne cent fois, plein d'un zèle nouveau,
Et découvre trop tard qu'il creusait son tombeau!
Comment donc ai-je pu, si longtemps en délire,
Pour ce labeur de mort abandonner ma lyre,
Détourner mes regards des merveilles des cieux,
Et des riens d'ici-bas rassasier mes yeux?
Ah! sans doute il se peut que parfois dans sa vie,
Le poête, homme hélas! à Mammon sacrifie;
Il se peut qu'entraîné par le flot des humains,
Au spectre du mirage il étende ses mains;
Mais le cri de son cœur tôt ou tard le réveille;
Le jour vient où quittant les faux dieux de la veille,
Dans un temple, ou le soir aux clartés du couchant,
Il fait jusques au ciel monter un nouveau chant.

Mais avant que son vol l'élève jusqu'aux nues
Que de combats secrets, de peines inconnues
Pour l'âme du poête, impatient du frein,
Que le siècle meurtrit comme un étau d'airain!
Lui qui vit d'avenir et chante l'espérance,
Lui qui vers d'autres cieux marche avec assurance,
Ne dévore-t-il pas un douloureux affront,
Quand devant le veau d'or il doit courber son front?
Semblable au pélerin qu'une route fangeuse
Mène au terme lointain d'une course orageuse,
Il voit se dérouler, d'un œil mouillé de pleurs,
Sur le bord du chemin des tableaux enchanteurs :
Ce sont de frais côteaux, des ravissants ombrages,
Dans les vergers les fruits suspendus aux branchages,
La grotte où retentit le murmure des eaux,
Et le banc de gazon, et le chant des oiseaux.
Il s'arrête, il étend vers ces biens qu'il envie
Deux suppliantes mains . . . quand une voix lui crie :
«Marche! marche!» et toujours le presse d'avancer
Vers le but où l'on voit la foule s'élancer.
Dites, n'est-ce point là l'image de toute ame
Qui demande à la lyre un céleste dictame?
La route, c'est le monde et son or corrupteur;
La voix qui nous poursuit, celle du tentateur;
Et les riants aspects qui bordent notre voie,
Ne sont-ce point les chants que le deuil ou la joie
Dépose dans nos cœurs comme un pieux trésor;
Ces chants, pressés en vain de prendre leur essor,
Et que, pour mieux complaire aux dieux que l'homme encense,
Il faut avec douleur étouffer en silence.

Mais quoi! pour célébrer mon retour sous tes lois,
Muse, n'aurai-je donc qu'une plaintive voix?
Ces combats ignorés, cette lutte en nous-même,
Pour témoin n'ont-ils pas notre Dieu qui nous aime?
Et si, dans la carrière ouverte à notre ardeur,
L'obstacle qu'il fait naître accroît notre labeur,
Si par un noble effort la course est achevée,
Est-ce peu que la palme au vainqueur réservée?
Qui n'a pas combattu n'est guerrier qu'à demi;
Sous la fureur des vents le chêne est raffermi;
Et dans le sanctuaire où naît notre pensée,
Si longtemps sous l'entrave elle reste oppressée,
Quand enfin apparaît le signal qu'elle attend,
Plus forte elle s'élance en un jet éclatant.

Voici l'heure où tu m'es rendue,
O ma lyre! céleste amour!
Près de moi reste suspendue,
Près de moi vibre chaque jour.
Des biens qui sont notre partage,
Serais-tu mon seul héritage,
Je dirais encor : c'est assez!
Quand devant nous s'ouvre la tombe,
De nos mains tout autre bien tombe,
Mais nos chants nous ont devancés.

31 Décembre 1844. H. W.